



Bd Mexico (ex Rue G) Ain Sebaa
Tel : 05 22 35 06 00
Fax : 05 22 35 07 97

Fiche de données de sécurité

Alcool à Brûler

Réf : DA02 -22
Version : 1
Date : 31/03/2011

1. Identification du produit et de la société

↳ Identification de la substance ou de la préparation

Nom Alcool à brûler ou Flegme dénaturé ou
Alcool Ethylique dénaturé ou Ethanol dénaturé

↳ Identification de la société

Cadilhac SA.
Bd Mexico (ex Rue G) Ain Sebaa
Tel : 05 22 35 06 00
Fax : 05 22 35 06 83
cadilhac@cadilhac.ma

2. Composition – Information sur les composants

Produit	n° CAS	Classification
Ethanol (50% à 100%)	64-17-5	Facilement inflammable
Méthanol (< 10%)	67-56-1	Toxique et Facilement inflammable
Propane-2-ol (<10%)	67-63-0	Irritant et facilement inflammable
White Spirit (<5%)	64742-82-1	Inflammable, Nocif, Dangereux pour l'environnement
Benzol (< 5%)	71-43-2	Facilement inflammable, toxique
Cresil (< 5%)		Irritant

3. Identification des dangers :

Ce produit est classé: Liquide facilement inflammable.
Risque d'effets irréversibles par inhalation, contact avec la peau et par ingestion.
Risque d'effets nocifs avec des symptômes d'intoxication légère par inhalation, contact avec la peau et ingestion.

Classement de la préparation



Xn - Nocif



F - Facilement inflammable

R20/21/22 : Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

R11 : Facilement inflammable

R 68/20/21/22 Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion

4. Premiers secours

Indications générales	D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.
Inhalation	En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos. Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin. Ne rien faire absorber par la bouche.
Contact avec la peau	Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu. NE PAS utiliser des solvants ou des diluants. Lorsque la zone contaminée est étendue et/ou s'il apparaît des lésions cutanées, il est nécessaire de consulter un médecin ou de faire transférer en milieu hospitalier.
Contact avec les yeux	Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées. Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.
Ingestion	Si la quantité est peu importante, (pas plus d'une gorgée), rincer la bouche avec de l'eau, administrer du charbon médical activé et consulter un médecin. Garder au repos. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.

En cas d'ingestion accidentelle appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette.

5. Mesure de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction approprié	Les mousses spéciales pour liquides polaires (dites résistantes aux alcools), poudres, dioxyde de carbone.
------------------------------	--

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :	Eventuellement et à cause de la présence de matières organiques, un incendie pourrait produire une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition pourrait comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées. Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.
Equipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :	Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants. En raison de la toxicité des gaz émis lors de la décomposition thermique des produits, les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	A cause des solvants organiques contenus dans la préparation, éliminer les sources d'ignition et ventiler les locaux. Eviter d'inhaler les vapeurs. Eviter tout contact avec la peau et les yeux. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.
Précautions pour la protection de l'environnement	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau. Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13). Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.
Méthodes de nettoyage	Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7. Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation	Manipuler dans des zones bien ventilées. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.
---------------------	--

Prévention des incendies	Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé. Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer. Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
Equipements et procédures recommandés	Pour la protection individuelle, voir paragraphe 8. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Eviter l'inhalation des vapeurs. Eviter le contact du produit avec la peau et les yeux.
Equipements et procédures interdits	Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée. Ne jamais ouvrir les emballages par pression.
Stockage	Conserver le récipient bien fermé, dans un endroit sec et bien ventilé. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer. Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur et de la lumière solaire directe. Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Mesures d'ordre technique

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ED 984 et Arrêté Français du 30/06/04

France	VME - ppm	VME - mg/m3	VLE - ppm	VLE - mg/m3	Notes	TMP N°
67-63-0			400	980		84
64-17-5	1000	1900	5000	9500		84
67-56-1	200	260	1000	1300		84

Valeurs limites d'exposition selon 2006/15/CE, 2000/39/CE, 98/24/CE:

CE	VME - ppm	VME - mg/m3	VLE - ppm	VLE - mg/m3	Notes
67-56-1	260	200			Peau

Valeurs limites d'exposition (2003-2006):

Allemagne/AGW	VME	VME	Dépassement	Remarques	
67-63-0	200 ml/m3	500 ml/m3	2(II)	DFG,Y	
64-17-5	500 ml/m3	960 ml/m3	2(II)	DFG,Y	
67-56-1	200 ml/m3	270 ml/m3	4(II)	DFG,EU,H,Y	
ACGIH/TLV	TWA	STEL	Ceiling	Definition	Critères
67-63-0	200 ppm	400 ppm			
64-17-5	1000 ppm				
67-56-1	200 ppm	250 ppm			

Protection des mains	Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit. A cause des solvants présents le type de gants conseillé est le caoutchouc néoprène ou le caoutchouc nitrile.
Protection respiratoire	Avec cette préparation éviter particulièrement toute inhalation des vapeurs.
Protection des yeux et du visage	Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.
Protection de la peau	Pour plus de détails voir paragraphe 11 de la FDS - Informations toxicologiques.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations générales :

Etat Physique : Liquide Fluide.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement :

PH de la substance/préparation : Neutre.

Point/intervalle d'ébullition : non précisé

Intervalle de Point Eclair : Point d'éclair $\leq 21^{\circ}\text{C}$.

Pression de vapeur : Supérieure à 300kPa (3 bar).

Densité : < 1

Hydrosolubilité : Soluble.

Autres données :

Point/intervalle de fusion : non précisé

Température d'auto-inflammation : non précisé.

Point/intervalle de décomposition : non précisé.

Température d'auto-inflammation : 425°C

10. Stabilité et réactivité

Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.

Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours...) sera banni des locaux.

Conditions à éviter :

Eviter le contact avec les oxydants forts.

11. Informations toxicologiques

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

Des substances contenues apportent conventionnellement par inhalation, par contact cutané et par ingestion des dangers d'effets nocifs irréversibles non létaux après une seule exposition.

En cas d'exposition par inhalation :

Nocif par inhalation.

En cas d'ingestion :

Nocif en cas d'ingestion.

DL50 (RAT) = 5628 mg/Kg pour le Dénaturant

En cas de projections ou de contact avec la peau :

A notre connaissance pas d'effets aigus pour la santé.

DL50 (lapin) =15800 mg/Kg pour le Dénaturant

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Irritant pour les yeux.

Autres données :

L'exposition prolongée à des fortes concentrations peut causer l'irritation des voies respiratoires avec céphalées, vertiges, nausées, somnolence.

12. Informations écologiques

Aucune donnée écologique sur la préparation elle même n'est disponible.

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13. Considérations relatives à l'élimination

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

Déchets:	Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
Emballages souillés:	Vider complètement le récipient. Conserver la(les) étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

14. Informations relatives au transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air

(ADR 2005 - IMDG 2004 - ICAO/IATA 2005).

UN1170=ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) ou ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Étiquette	Ident.	QL	Dispo.
	3	F1	II	3	33	LQ4	274 330 601 640D



IMDG	Classe	2° Etiq	Groupe	QL	FS	Dispo		
	3		II	1 L	F-E, S-D	274 330 944		
IATA	Classe	2° Etiq	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note
	3		II	305	5 L	307	60 L	A3 A 148
	3		II	Y305	1 L			

15. Informations réglementaires

Classement de la Préparation :



Xn - Nocif



F - Facilement inflammable

Contient du :

603-001-00-X ALCOOL METHYLIQUE

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence:

R 20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R 23/24/25	Toxique par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
R 11	Facilement inflammable.
R39/23/24/25	Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R68/20/21/22	Nocif: possibilité d'effets irréversibles par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
S 2	Conserver hors de portée des enfants.
S 36/37	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
S 46	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
S 13	Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.
S 16	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
S 51	Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S 9	Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

Dispositions particulières :

Fermeture de sécurité pour enfants (Annexe IV A3 1999/45/CE)

Indication de danger détectable au toucher.

Nomenclature des installations classées. (France) (Pour Quantité lire Quantité totale présente dans l'installation)

Liquide inflammable (Installation de simple mélange à froid ou d'emploi de) : N°1433 : - en (Quantité > 50 t) => Régime A et Rayon d'affichage de 2 km. ---- en (Quantité > 5 t) mais (Quantité < 50 t) Régime D.

Liquide inflammable (Autres installations de mélange ou d'emploi de) : N°1433 - en (Quantité > 10 t) => Régime A et Rayon d'affichage de 2 km.---- en (Quantité > 1 t) mais (Quantité < 10 t) Régime D.

Méthanol, liquide inflammable (Stockage en réservoirs manufacturés de) : N°1432 - en (Quantité > 5000 t) Régime A, S et Rayon d'affichage de 4 km.

Liquide inflammable et facilement inflammable (Stockage en réservoirs manufacturés de) : N°1432 - en (Quantité > 10000 t) Régime A, S et Rayon d'affichage de 4 km.

Liquide inflammable (Stockage en réservoirs manufacturés de) : N°1432 - en (Quantité > 100 m3) Régime A et Rayon d'affichage de 2 km. en (Quantité > 10 m3) mais (Quantité <= 100 m3) Régime D.

Liquide inflammables (Fabrication industrielle de, dont traitement du pétrole et ses dérivés, désulfuration) : N°1431 => Régime A et Rayon d'affichage de 3 km.

16. Autres informations

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations nationales et Européennes.

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.

Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.